



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 juin 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 juin 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir de vous informer que l'Albanie, qui préside le Conseil de sécurité pour le mois de juin 2022, organisera un débat public de haut niveau sur la question intitulée « Tenir les promesses : le rôle des organisations régionales dans l'application du programme sur les femmes et la paix et la sécurité face aux troubles politiques et aux prises de pouvoir par la force », au titre de la question intitulée « Les femmes et la paix et la sécurité ». Le débat public aura lieu le mercredi 15 juin 2022, à 10 heures.

Afin d'encadrer le débat, l'Albanie a établi une note de cadrage, dont le texte est joint en annexe à la présente lettre. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Albanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Ferit Hoxha



**Annexe à la lettre datée du 4 juin 2022 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage pour le débat de haut niveau du Conseil
de sécurité qui se tiendra le mercredi 15 juin 2022 sur la question
intitulée « Tenir les promesses : le rôle des organisations régionales
dans l'application du programme sur les femmes et la paix
et la sécurité face aux troubles politiques et aux prises
de pouvoir par la force »**

I. Introduction et objectifs

L'évolution récente de la situation en matière de paix et de sécurité internationales a mis à l'épreuve la résilience et l'efficacité du système multilatéral mondial. Malgré les appels répétés à un cessez-le-feu au milieu d'une pandémie de celles qui ne se produisent qu'une fois par siècle, nous connaissons aujourd'hui un nombre record de conflits depuis 1945, une augmentation relative des prises de pouvoir par la force et « une épidémie de coups d'État », pour reprendre les termes du Secrétaire général.

Au cours de sa présidence du Conseil de sécurité en juin, et dans le cadre des engagements qu'elle a pris pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'Albanie invitera des organisations régionales et sous-régionales à participer à un débat public sur comment protéger et continuer d'appliquer ce programme en cette période de turbulences, en mettant l'accent sur leur rôle, leur engagement auprès d'institutions de la société civile dirigées par des femmes et la nécessité d'adopter des solutions sur mesure adaptées au contexte.

Le débat public aura un double objectif :

- Premièrement, faire ressortir les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du cadre normatif sur les femmes et la paix et la sécurité dans le cas d'un récent coup d'État militaire ou d'une prise de pouvoir par la force.
- Deuxièmement, rassembler et partager les meilleures expériences et idées sur les moyens dont disposent le Conseil de sécurité ou les organisations régionales pour protéger et promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans ces situations, notamment comment soutenir le travail des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et des organisations de la société civile et placer l'analyse des questions de genre au centre des stratégies de prévention et d'adaptation.

II. Historique

L'adoption à l'unanimité de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité, en octobre 2000, est un moment historique qui couronne des années de plaidoyer de la part du système des Nations Unies et des organisations de la société civile.

Au fil des ans, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est devenu l'un des sujets les plus dynamiques et les plus intéressants, non seulement pour les membres du Conseil de sécurité, mais aussi pour l'ensemble des membres de l'ONU. Depuis la résolution [1325 \(2000\)](#), le Conseil de sécurité a adopté neuf autres résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. Les références aux femmes et à la

paix et à la sécurité ont également été intégrées à d'autres questions, qu'il s'agisse de la protection des civils en période de conflit armé, de la paix et de la sécurité en Afrique ou des menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, pour ne citer que celles-là. Ainsi, la résolution [2538 \(2020\)](#) sur le maintien de la paix était entièrement consacrée aux femmes, et la résolution [2331 \(2016\)](#) sur la traite d'êtres humains dans les situations de conflit portait sur les liens entre le terrorisme, la traite d'êtres humains et les violences sexuelles liées aux conflits.

Le rôle que le Conseil de sécurité joue dans la création d'un cadre normatif complet et d'un programme ambitieux concernant les femmes et la paix et la sécurité est incontestable. Le Conseil a fait un travail remarquable pour prendre en compte cette question dans ses différentes résolutions, qu'il s'agisse du vocabulaire utilisé ou des références. En 2017-2019, environ 70 % des résolutions du Conseil comportaient des références directes au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, contre 15 % en 2000-2005 [voir le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité ([S/2020/946](#))].

De plus, la moitié des Membres de l'ONU ont adopté un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, et les organisations régionales suivantes ont adopté des plans ou des stratégies spécifiques : l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Forum des îles du Pacifique et la Communauté de développement de l'Afrique australe. D'autres, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, élaborent actuellement leur premier plan d'action régional.

Cependant, bien que le cadre normatif ait progressé, il existe un écart énorme entre la théorie et la réalité sur le terrain. On le voit particulièrement dans la sous-représentation tenace des femmes et, parfois dans leur marginalisation extrême, notamment lorsqu'elles sont exclues des prises de décision officielles sur la paix et la sécurité, y compris dans les négociations de paix, ou dans l'impunité dont bénéficient encore les auteurs de violences et d'abus, notamment de violences sexuelles liées aux conflits, à l'encontre des femmes et des filles. Le rôle des États et des organisations régionales sera déterminant pour combler cette lacune.

Cet écart est devenu particulièrement important dans le contexte des récents coups d'État militaires et de la prise du pouvoir par la force, qui nous fait assister à l'interruption brutale des engagements nationaux en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, comme le démantèlement de l'architecture nationale de l'égalité des genres et des droits humains, et la fermeture des tribunaux spécialisés, des unités de poursuite et des bureaux d'aide judiciaire qui s'occupaient de la violence contre les femmes. Les récents coups d'État et les prises de pouvoir militaires ont également eu des répercussions considérables sur la sûreté, la sécurité et le travail des femmes œuvrant pour la consolidation de la paix, des femmes journalistes et des représentantes de la société civile, qui sont menacées, victimes de violence sexuelle et, dans certains cas, disparaissent ou sont tuées parce qu'elles ont pris la parole ou ont participé à des manifestations. De nombreuses organisations de femmes de la société civile ont dû interrompre leurs activités en raison de problèmes de sécurité ou parce qu'elles avaient perdu leur enregistrement ou leur accès au financement ou que celui-ci s'était réduit. Certaines ont dû changer entièrement leurs activités pour tenir compte des priorités immédiates des groupes qu'elles servent et faire face aux crises et aux situations humanitaires. Les récents événements survenus en Ukraine, en

Afghanistan, au Soudan, au Myanmar et au Mali, par exemple, ne menacent pas seulement les fragiles acquis du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, mais aussi la vie et le travail des femmes œuvrant pour la consolidation de la paix ; ils ont également mis à l'épreuve la capacité de la communauté internationale à honorer le mandat du Conseil de sécurité, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales.

Dans le contexte des coups d'État et des prises de pouvoir militaires, les organisations régionales dont l'influence et les compétences en matière de médiation et de prévention et de résolution des conflits ont augmenté peuvent jouer un rôle positif en protégeant et promouvant la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Elles sont souvent les premières à intervenir en cas de crise afin de se rapprocher des parties concernées pour assurer la protection des civils. Elles sont particulièrement bien placées pour instaurer la confiance et promouvoir le dialogue entre les parties concernées ainsi que pour offrir un appui à la médiation et à la réconciliation ; elles peuvent influencer sur le plaidoyer en faveur de la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes à tous les aspects de la paix et de la sécurité.

Questions devant servir à orienter le débat

Questions proposées pour orienter le débat :

1. Quelles actions ont été prises pour protéger la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité face à la prolifération des coups d'État militaires et des prises de pouvoir par la force, ou à la détérioration des conditions de sécurité dans les conflits à travers le monde ?
2. De quelle manière les organisations régionales peuvent-elles soutenir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux efforts de paix et de sécurité dans les contextes de coups d'État militaires et de prises de pouvoir par la force ?
3. Comment mieux partager les expériences et les meilleures pratiques aux niveaux régional, national et international afin de trouver de meilleures solutions à l'échelle internationale ? Comment les autres organisations internationales peuvent-elles contribuer ?
4. Comment le Conseil de sécurité et les organisations régionales peuvent-ils collaborer afin de renforcer l'application du principe de responsabilité pour les cas de violence et d'abus à l'encontre des femmes et des filles pendant les conflits ?
5. Comment, notamment lorsqu'on assure la présidence du Conseil, pouvons-nous relier les initiatives des membres du Conseil axées sur les femmes et la paix et la sécurité aux acteurs et à la situation sur le terrain ?

III. Modalités et exposés

Le débat public se tiendra en personne, sous la forme d'une réunion des ministres des affaires étrangères, et sera présidé par le Ministre albanais de l'Europe et des affaires étrangères, Olta Xhaçka. Le Secrétaire général devrait prononcer le discours d'ouverture.

Les personnes ci-après prendront la parole devant le Conseil de sécurité :

- Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Sima Bahous

- Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Bineta Diop
- Ambassadrice de l'Union européenne pour les questions de genre et de diversité, Stella Ronner-Grubačić
- Secrétaire générale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Helga Maria Schmid (à confirmer)
- Sous-Secrétaire générale et Chef du Secteur des affaires sociales de la Ligue des États arabes, Haifa Abu Ghazaleh (à confirmer)

Les États Membres qui souhaitent participer au débat en personne sont invités à indiquer le nom de leurs intervenants sur la liste des orateurs et des oratrices à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE+. Il leur faudra également télécharger, dans ce même module, une lettre adressée à la présidence du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et contenant une demande de participation au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Les inscriptions au débat seront ouvertes le vendredi **10 juin 2022, à 9 h 30**. Veuillez noter que les délégations qui s'expriment en personne ne doivent pas soumettre de déclaration écrite via e-deleGATE+, car la déclaration prononcée figurera dans le procès-verbal provisoire de la séance.

La liste des orateurs et des oratrices sera établie suivant l'ordre chronologique de réception des demandes. Conformément à la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote [S/2017/507](#), les participants sont encouragés à faire des déclarations succinctes. Les membres du Conseil de sécurité sont encouragés à faire leur déclaration en cinq minutes ou moins et les non-membres en trois minutes ou moins.